

# La Comcom Communique

## [RÉDUISONS NOS DÉCHETS] PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI : BRAVO A VOUS !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tous les emballages et les papiers se trient. On connaît les résultats de cette extension sur notre territoire pour ce premier trimestre 2023, et ils sont très encourageants !

### 👉 ordures ménagères - 7,89%

Moins de sacs poubelles, c'est notre objectif premier ! Continuons : ensemble réduisons nos déchets !

Diminuer les ordures ménagères, c'est freiner l'inflation galopante des coûts de traitement des déchets. En effet, dans nos coûts, ce sont les ordures ménagères qui nous coûtent le plus cher. C'est une des raisons pour lesquelles la Redevance Incitative sera mise en place en remplacement de la TEOM ou de la REOM, sur l'ensemble de la Communauté de communes en 2024.

Pour en savoir plus, de mai à septembre, des réunions publiques seront organisées dans les communes, qui ne sont pas encore en Redevance Incitative. Rapprochez-vous de votre mairie.

[https://www.cc-minervois-caroux.fr/redevance\\_incitative.aspx](https://www.cc-minervois-caroux.fr/redevance_incitative.aspx)

### 👈 tri sélectif + 19,88%

Celles et ceux qui trient, jouent le jeu de l'extension des consignes : bravo à vous !

Pour rappel, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier, le film alimentaire, la barquette de polystyrène et le pot de yaourt et son opercule vont aussi dans la colonne de tri. Alors on ne s'en prive pas !

[https://www.cc-minervois-caroux.fr/tri\\_selectif.aspx](https://www.cc-minervois-caroux.fr/tri_selectif.aspx)

### ✅ refus moyen de tri : 6,3% au lieu de 19,5% au trimestre précédent

Si le refus de tri atteint les 30%, c'est toute la benne qui est requalifiée en ordures ménagères, et donc facturée au prix fort.

Le refus de tri correspond aux éléments qu'on retrouve dans les colonnes de tri et qui n'auraient pas à y être : par exemple des couches (qui doivent aller dans le sac d'ordures ménagères), des bocaux en verre (qui doivent être placés dans la colonne à verre), ou encore des gravats (qui doivent être déposés en déchèterie). Plus le refus de tri est bas, plus le tri est de bonne qualité : **félicitations pour la qualité de votre tri** au 1<sup>er</sup> trimestre. Continuons comme ça !

Et si vous vous demandez **QUOI FAIRE POUR REDUIRE NOS DECHETS ?**

Rendez-vous sur **Objectif R, l'infolettre des écogestes**, tous les mois dans votre boîte mèl.

Inscrivez-vous ici : <https://is.gd/qYBC6f>

Pour toute question sur le tri : Ange TOE, ambassadrice du Tri et de la Prévention  
04 67 97 90 30 [tri.prevention@cdcmc.fr](mailto:tri.prevention@cdcmc.fr)

[www.cc-minervois-caroux.fr](http://www.cc-minervois-caroux.fr)